Résilience des villes : le CESE appelle à reconsidérer l'agriculture urbaine et à encourager son développement

Séance plénière du 12 juin 2019

PUBLIÉ LE 12/06/2019

Le Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté aujourd'hui son avis« L'agriculture urbaine : un outil déterminant pour des villes durables ».

L'agriculture urbaine a connu ces dernières années un essor particulièrement important, marqué par l'émergence de nombreux projets portés par une multiplicité d'acteurs. Agriculture à vocation marchande ou non marchande, professionnelle ou citoyenne, low-tech ou high-tech, en extérieur ou à l'intérieur, dans des espaces délaissés ou des bâtiments neufs : l'agriculture urbaine présente de très nombreuses facettes.

Dans une période charnière pour l'agriculture comme pour les villes, qui doivent relever les défis posés par le changement climatique et la transition écologique, l'agriculture urbaine apparaît comme l'une des solutions pour répondre à ses enjeux. Pour autant, elle suscite également des interrogations, sur sa capacité à répondre à la transition alimentaire, sur la pérennité de ses modèles économiques, sur sa réelle contribution écologique ou encore sur la manière dont elle peut être conciliée avec l'agriculture rurale.

Dans cet avis, le CESE appelle à reconsidérer l'agriculture urbaine et à encourager son développement à la fois pour participer à la résilience des villes et pour mieux prendre en compte l'ensemble des productions agricoles territoriales. Dans cette perspective, le Conseil formule des préconisations pour lever les freins réglementaires, économiques et culturels au développement des projets.

Développer l'agriculture urbaine en favorisant des projets qui renforcent les liens entre production agricole, alimentation et préservation de l'environnement

Selon le CESE, tous les projets d'agriculture urbaine ne répondent pas aux enjeux de la transition environnementale. Le Conseil recommande ainsi de **privilégier, dans les politiques d'encouragement, les projets qui s'inscrivent dans au moins deux des perspectives suivantes : alimentation territoriale** (complémentarité de l'agriculture urbaine, périurbaine et rurale, reconnexion à l'alimentation),**fonctions environnementales** (rafraichissement des villes, valorisation des déchets, lutte contre les pollutions, économies d'eau) **et fonctions sociales et sociétales** (implication citoyenne, insertion et cohésion sociale).

En reconnectant les citadins et citadines avec leur alimentation et en faisant le lien avec des exploitations agricoles périurbaines et rurales, l'agriculture urbaine peut jouer un rôle essentiel pour construire des systèmes d'alimentation durable. Dans cette optique**, le CESE appelle à assurer la complémentarité entre agricultures urbaine, périurbaine et rurale** en généralisant les Projets alimentaires territoriaux (PAT) et en veillant à leur articulation avec les outils de planification foncière (PLU, Scot).

Par la présence d'arbres, l'agriculture urbaine offre de nombreux services (lutte contre les îlots de chaleur urbains, régulation de l'eau, captation de CO_2, amélioration de la qualité de l'air, etc.). Le Conseil recommande ainsi de **donner plus d'espace aux arbres en ville et de prioriser, dans la planification urbaine, un volume de terre dédié aux réseaux racinaires** équitablement réparti sur toute la surface urbaine.

Lever les freins réglementaires et encourager le déploiement de l'agriculture urbaine

Le CESE formule plusieurs préconisations pour adapter la réglementation, notamment : intégration, dans la future réforme du droit foncier rural, d'une réflexion sur des **dispositions spécifiques à l'agriculture urbaine dans le cadre du statut du fermage**, **adaptation des règles d'urbanisme** (en dédiant par exemple un pourcentage adapté de terrains à l'agriculture urbaine et périurbaine en pleine terre au sein des PLU et PLUi). Le Conseil recommande également la mise en place de **mesures fiscales incitatives** (exonération temporaire de taxe foncière, prise en compte des projets dans le calcul de cette taxe sur le bâti, etc.).

Mobiliser formation et recherche pour accélérer l'intégration de l'agriculture urbaine

Le CESE invite notamment à **introduire des modules sur l'agriculture urbaine dans le cadre de la formation initiale ou continue**, des architectes, des urbanistes, des ingénieurs du BTP, des paysagistes, des agronomes et des agents des collectivités territoriales concernés, et à **sensibiliser les professionnels des secteurs sociaux, éducatifs et sanitaires aux atouts de l'agriculture urbaine** dans leurs domaines.

Cet avis, rapporté pour la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, par Etienne Gangneron (Groupe de l'agriculture), son Président, et par Pascal Mayol (Groupe environnement et nature), a été présenté lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du 12 juin 2019.

L'avis a été adopté en plénière à l'unanimité, avec 165 voix pour.

Contact presse:

Juliette Prost

06 72 47 53 28

Juliette.prost@plead.fr

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026